PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-020-2026-10

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2026

Sommaire

ARS Ile de France - Délégation départementale de Paris / Département Ville-Hôpital

IDF-2026-10-09-00001 - Arrêté n°2026-DD75-043 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (3 pages) Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2026-10-09-00002 - Arrêté du 9 octobre 2026 portant modification des membres du Conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France - Direction de la sécurité sociale (2 pages) Page 7

ARS Ile de France - Délégation départementale de Paris

IDF-2026-10-09-00001

Arrêté n°2026-DD75-043 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2026-DD75-043

Portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

VU Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

VU Le décret n°2010-1273 du 25 octobre 2010 relatif au Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts ;

VU Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

VU L'arrêté n°2026-DD75-040 du 7 août 2026 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts ;

VU L'arrêté DS n°030/2026 du 10 septembre 2026, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris ;

VU La désignation d'un représentant du Maire de Paris au sein du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts - Conseil de surveillance en date du 6 octobre 2026, désignant Madame Lucie CASTETS en remplacement de Madame Manon HAVET en qualité de représentante du Maire de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le 1° de l'article 3 de l'arrêté n°2026-DD75-040 du 7 août 2026 est modifié comme suit :

- Madame Lucie CASTETS, Maire du 12e arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, représentante désignée par le Maire de Paris.

ARTICLE 2 : Par suite de ces modifications, le conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts est composé des membres, ayant voix délibérative, suivants :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Lucie CASTETS, Maire du 12e arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, représentante désignée par le Maire de Paris ;
- Madame Agnès BERTRAND, représentante désignée par le président du Conseil de Paris ;
- Madame Valérie MONTANDON, représentante du Conseil régional d'Île-de-France ;
- Monsieur Pierre DENIZIOT, représentant du Conseil régional d'Île-de-France, et Monsieur Mathieu DELMESTRE, représentant du Conseil de Paris, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Madame Ketty GUILLAUME, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le professeur Michel PAQUES et Monsieur le professeur Antoine LABBÉ représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Jacques CHARLES et Monsieur Fabrice PETITCOLAS, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives compte tenu des résultats obtenus lors des élections au comité technique d'établissement.

3° en qualité des personnalités qualifiées :

- Madame Marie-Claude LERMYTTE représentante du Sénat ;
- Monsieur Jérôme GUEDJ représentant l'Assemblée nationale ;
- Monsieur François WEIL, conseiller d'Etat, désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat ;
- Monsieur Yves DENIS (Association Les Petits Frères des Pauvres), représentant des usagers désignés par le préfet de région d'Île-de-France ;
- Monsieur Julien SECHEYRON, représentant des usagers désigné par le préfet de région d'Île-de-France.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. À l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le Directeur du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 9 octobre 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France et par délégation,
Le Directeur
de la Délégation départementale de Paris

SIGNÉ

Tanguy BODIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2026-10-09-00002

Arrêté du 9 octobre 2026 portant modification des membres du Conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France - Direction de la sécurité sociale

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la sécurité sociale

ARRÊTÉ du 9 octobre 2026
portant modification des membres du Conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 216-1, L. 216-3 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'article 2 de l'annexe de l'arrêté du 8 janvier 2026 fixant les statuts types des unions pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs, y compris travailleurs indépendants, au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté initial du 11 juin 2026 portant nomination des membres du Conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

Vu l'arrêté du 15 juin 2026 portant modification des membres du Conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

Vu l'arrêté bis du 15 juin 2026 portant modification des membres du Conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

Vu la lettre de démission en date du 10/09/2026 de Monsieur Jean-Marie EMMA, représentant de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) au sein du conseil de l'UGECAM Ile-de-France,

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature à Guy-Michaël DALIN, chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1er

La composition du Conseil de l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France est modifiée comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs :

- *Sur désignation de l'organisation Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)*

Suppléants :

- Siège vacant *en lieu et place de Monsieur Jean-Marie EMMA*

Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 09/10/2026.

La ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN